

# LA COMMUNE DE PARIS

ON S'ABONNE A PARIS :  
RUE DU MARAIS,  
pass. de l'Entrepôt, 4.

1 an. 6 mois. 3 mois.  
Paris. . . . . 24 12 7  
Départements. 36 18 10  
Etranger. . . . . 48 24 13  
Les abonnements sont en 1<sup>er</sup> et 15<sup>e</sup> de chaque mois.

JOURNAL DU CITOYEN SOBRIER

MONITEUR DES CLUBS, DES CORPORATIONS D'OUVRIERS ET DE L'ARMÉE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.  
Agriculture, Industrie.

SOLIDARITÉ, ALLIANCE DES PEUPLES.  
Arts, Sciences.

Pour toutes les insertions, s'adresser au siège de l'Administration, passage de l'Entrepôt-du-Maraais, 4.

Comité de rédaction pris parmi les rédacteurs.

DIRECTEUR-GÉRANT : A. DECOUR.

MAINTIEN DE LA FAMILLE ET DE LA PROPRIÉTÉ.

Vivre en travaillant ou mourir en combattant!

DROIT AU BIEN-ÊTRE.  
DROIT AU TRAVAIL.

Toutes les demandes d'abonnement pour la province doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste.

**AVIS.**

Depuis notre réorganisation, nous adressons notre feuille à tous les journaux. — Nous prions de faire l'échange.

Les réclamations des anciens abonnés doivent être accompagnées d'une pièce justifiant la validité de leur abonnement.

**SOMMAIRE.**

Séance de l'Assemblée nationale : Discussion sur la mise en accusation du citoyen Louis Blanc. — La classe moyenne et les ouvriers : La République escamotée par la bourgeoisie ; Où est le pouvoir ? dans les baïonnettes de la garde nationale ; La régence nous menace. — Où allons-nous ? — Les cabanons de Vincennes : Les cachots du moyen âge renouvelés en l'honneur des patriotes. — Appel du citoyen Louis Blanc à l'opinion publique. — Liste des candidats de la Commune de Paris ; des clubs et des travailleurs. — Comment l'on fait voter l'armée. — Actes officiels. — Correspondance : Lettre d'un ouvrier au citoyen Dupin aîné. — Clubs de Paris : Club pacifique des droits de l'homme. — Dénonciation de la liste des contre-révolutionnaires. — Nouvelles des départements : Le divorce ; Un atelier national à Compiègne. — Etranger : L'Assemblée de Francfort ; Les carlistes en Catalogne ; L'armée russe sur les frontières de la Gallicie. — Etc.

**Assemblée nationale.**

Séance du samedi 3 juin 1848.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN BUCHEZ.

La séance est ouverte à 1 heure 10 minutes.

Le procès-verbal est lu et adopté après une courte observation à laquelle il n'est pas donné suite.

Plusieurs représentants déposent des pétitions.

Le citoyen Buchez. L'ordre du jour appelle la discussion de la demande en autorisation de poursuites formée contre le citoyen Louis Blanc.

Beaucoup de membres ont manifesté l'intention de ne pas faire de discussion (non ! non !) et de conclure suivant les termes de la commission pour ne pas préjuger la question de culpabilité. (Murmures.) Cette proposition est-elle appuyée. (Non.)

Les citoyens Mathieu (de la Drôme) et Larabit combattent l'accusation portée contre Louis Blanc.

Le citoyen Laurent (de l'Ardèche) conclut au rejet du réquisitoire.

Le citoyen Bac prétend que l'Assemblée doit elle-même juger un de ses membres.

« La justice ne peut se déléguer, dit-il ; vous ne pouvez pas plus déléguer le droit de juger un de vos membres que vous ne pouvez déléguer le droit de créer une constitution ; vous devez juger par vous-mêmes, avec votre volonté, votre science, vos impressions, avec votre conscience, en un mot, et vous ne pouvez déléguer cette volonté, ces impressions, cette conscience. On ne peut, on ne doit jamais juger suivant les impressions d'autrui, ce serait une faute. » L'orateur, entrant ensuite dans la question de juridiction, s'écrie : « Ce qui fait l'égalité devant la loi, ce n'est pas l'égalité de juridiction. Il y a différents juges, il y a différents tribunaux ; ce n'est pas là ce qui caractérise l'égalité ; l'égalité consiste dans le même but atteint par toutes les juridictions possibles. » L'orateur demanderait le huis-clos. « Mais, dit-il, j'ai entendu dire que ce serait une amère dérision qu'un huit-clos de neuf cents personnes. Comment, amère dérision ! Je crois, moi, que neuf cents hommes de cœur peuvent très bien se réunir en huis-clos et juger avec toute la dignité qui leur convient. » L'orateur entre ensuite dans la discussion des

faits qui sont reprochés au citoyen Louis Blanc. Il les repousse tous avec beaucoup d'éloquence et d'énergie, et il conclut par le rejet pur et simple du réquisitoire.

Louis Blanc. Je vous l'ai dit, citoyens, je ne veux pas me défendre, je ne me défendrai pas ; mais il est une constatation que je crois devoir faire : « Lorsqu'on vient vous demander l'autorisation de m'arrêter, je n'en savais rien. Quand la commission que vous avez nommée m'a fait l'honneur de m'appeler, je n'ai eu l'occasion de lui donner aucun éclaircissement détaillé sur les faits dont on a parlé ; sur ces faits mystérieux dont on a gardé le secret à celui qui en est précisément accusé ; car aucune question ne m'a été adressée. Je ne connais aucun des faits sur lesquels on peut appuyer la demande d'accusation qu'on vient apporter dans cette enceinte ; ou plutôt, citoyens, je me trompe : j'ai entendu dire, hier, au sortir de la séance, que le bruit avait couru qu'on m'avait vu à l'Hôtel-de-Ville. Hé bien, j'atteste que je n'ai pas mis les pieds à l'Hôtel-de-Ville ; que dis-je, j'atteste, j'en fais le serment devant Dieu, et au nom de la vérité, au nom de la justice, je somme celui qui croirait avoir le droit de me démentir, de venir à cette tribune opposer son serment au mien. (Très bien, très bien.) (Interruption.)

Un membre monte à la tribune pour déclarer que, dans la journée du 15 mai, le citoyen Louis Blanc n'a parlé au peuple qu'après de grandes obsessions, et après avoir obtenu l'autorisation formelle du président de l'Assemblée.

Jules Favre, rapporteur, donne des explications au nom de la commission. Il déclare que l'Assemblée n'est pas obligée de voter la mise en prévention et encore moins la mise en accusation. (Longue interruption.) Il ramène ensuite sur son véritable terrain la discussion qui, à son avis, en a été écartée par les précédents orateurs. Il veut bien que les pièces du procès soient déposées sur le bureau ; mais alors, qu'en résultera-t-il ? Il en résultera, dit-il, que l'Assemblée sera obligée, obligée c'est le mot, de juger elle-même l'attentat du 15 mai ; et Dieu sait si elle aura le courage d'aller jusqu'au bout. (Murmures.)

Louis Blanc. Je demanderai qu'on lise les pièces. (Oui, oui.)

Jules Favre (rapporteur) écarte ensuite la question du jugement par l'Assemblée nationale. « Les pièces resteront là, s'écrie-t-il, elles auront leur vérité contestable, et nous verrons notre collègue sortir innocent de ce procès (rumeurs). Non, messieurs, ce n'est pas une mise en prévention, ce n'est pas une mise en accusation, c'est encore bien moins une mise en arrestation ; nous voulons voir jaillir la vérité. Ce que la commission nous demande, ce n'est pas un vote de confiance ; non, examinez les pièces (rumeurs), et alors la justice aura son libre cours. »

Dupont repousse les dernières paroles du préopinant, qu'il appelle un sophisme. « En effet, s'écrie-t-il, que vous a dit le citoyen Jules Favre, il vous a dit que vous ne décrétiez pas par vous-mêmes la mise en arrestation ; oui, vous ne décrétiez pas par vous-mêmes l'arrestation du citoyen Louis Blanc, mais que faites-vous, vous autorisez le procureur de la République à l'arrêter à l'instant même ; songez donc bien à la gravité d'un pareil fait, et ne vous arrêtez pas aux paroles du préopinant. L'orateur combat ensuite les conclusions de la commis-

sion ; et, citant quelques paroles du citoyen Duvergier de Hauranne, lors des poursuites contre le citoyen Andry de Puyraveau, il le prie de vouloir bien venir s'expliquer, lui qui est maintenant d'un avis contraire (rumeurs diverses).

Duvergier de Hauranne. Dites ce que vous voudrez.

Dupont conclut au rejet du réquisitoire.

Raynal. A peine le citoyen Raynal a-t-il dit quelques mots, que M. le président est interpellé par un membre placé au pied de la tribune, qui lui dit : « Le citoyen Langlais m'a insulté à ma place. » (Violente agitation.)

Le citoyen Langlais monte à la tribune.

Je viens à mon insu d'être rappelé à l'ordre ; je demande à me justifier.

Il est vrai que je me suis un peu emporté, que j'ai dépassé les bornes de la convenance ; mais est-il vrai aussi que je n'ai pas été provoqué. (Rumeurs.) M. Dupont venait de me quitter. (L'ordre du jour !) On avait dit que les paroles de M. Dupont vis-à-vis de M. Duvergier de Hauranne étaient inconvenantes ; j'ai répondu fort poliment : la vérité n'est jamais inconvenante. Mon collègue m'a alors répondu fort grossièrement, je dois le dire : Cela ne vous regarde pas. J'ai alors répondu... (Violente agitation.)

Le citoyen Langlais descend de la tribune.

Perée. Je demande l'ordre du jour. (Oui ! oui !)

Buchez. Je donne la parole à M. Laurent (de l'Ardèche).

Le citoyen Raynal adresse quelques paroles au président et monte à la tribune.

Raynal. Je somme le citoyen Marrast de venir s'expliquer sur ce fait, que le citoyen Louis Blanc est allé à l'Hôtel-de-Ville le 15 mai ?

Buchez. Le citoyen Marrast a la parole.

Marrast répond au citoyen Raynal, qu'il répondra non pas à sa sommation, parce qu'il ne les aime pas, mais à son interpellation. Il dément ensuite la présence de Louis Blanc à l'Hôtel-de-Ville.

(L'Assemblée prononce la clôture.)

M. le président donne lecture d'une proposition tendant à l'ajournement de la décision de l'Assemblée. (Cette proposition est rejetée.)

(Les conclusions de la commission sont mises aux voix et une première épreuve est déclarée douteuse.)

Le citoyen Louis Blanc demande la parole.

Louis Blanc. Je voulais dire seulement à ceux de mes amis qui croiraient être utiles à ma cause en demandant le scrutin de division qu'ils vont complètement contre mon sentiment parce que je crois que demander le scrutin de division ce serait porter atteinte à la dignité de cette assemblée. Or, si je suis monté à cette tribune, ce n'est pas comme homme, c'est comme représentant ; et si j'ai essayé de dire quelques mots que l'on ait pu prendre pour des mots de défense, je désavoue complètement cette interprétation. Je suis monté à cette tribune comme représentant, c'est comme représentant que j'ai repoussé l'adoption d'un système qui me paraît désastreux, et c'est comme représentant du peuple, au nom de cette unité que j'ai toujours défendue, même le 15 mai, que je repousse le scrutin de division.

(On procède à une seconde épreuve.)

Buchez. 4 secrétaires sont d'avis que les conclusions sont adoptées, 2 sont d'un avis contraire. Dans une décision aussi grave, on va procéder au scrutin de division. (Une agita-

tion épouvantable se manifeste dans l'Assemblée.)

Les urnes sont un moment placées puis ôtées de dessus la tribune.

*Buchez.* Voulez-vous dans une situation aussi grave vous en tenir à l'opinion de 4 secrétaires contre 2. (Non! non! non!) On va procéder au scrutin de division. (Non! non! oui!) (Une grande agitation règne dans l'Assemblée.)

*Buchez.* Les uns sont d'un avis, les autres d'un autre. Moi, je suis dans le doute. (Murmures violents.) On va passer par les portes. (Violente agitation.)

Les représentants votent en passant par les portes de côté.

#### La classe moyenne et les ouvriers.

La révolution de 93 a été faite contre la noblesse; la révolution de 1848 a été faite contre la bourgeoisie.

Aujourd'hui, cette même bourgeoisie dont nous croyions les influences vaincues se relève plus égoïste et plus insolente que jamais. D'où vient cela? Le mal vient de la facilité avec laquelle le peuple se contente des apparences d'une conquête. On lui a jeté un mot magique après lequel il soupirait. C'en fut assez pour l'endormir dans sa force et dans une confiance malheureuse.

La République n'est point un placard; la République n'est point un haillon tricolore; la République, n'est point un arbre de la liberté qu'on plante sur les places bruyantes et charmées. C'est pour s'être gargarisé de la *Marseillaise* durant trois semaines; c'est pour avoir braillé à tue-tête: « Vive la République! » c'est pour s'être promené le soir dans Paris en criant: « Des champions! » que le peuple a compromis sa cause; car il négligeait ainsi d'organiser ses forces et de constituer son règne sur l'abolition de tous les privilèges. Il a perdu la démocratie en courant après l'ombre de la République.

Que faisait de son côté la bourgeoisie? Voyant que le peuple cherchait surtout dans la République un mot, un signe, un hochet, elle lui a donné tous les emblèmes extérieurs qu'il désirait; seulement elle se chargea de tourner ces représentations dramatiques à son bénéfice. Tandis que la classe ouvrière s'enivrait d'une image, la classe moyenne constituait une armée civile, raffermissait la vieille magistrature de Louis-Philippe sur ses bases ruinées, et préparait des élections favorables à ses desseins. Habile, elle le fut, elle le sera toujours; car l'esprit bourgeois est un esprit de ruse et d'envahissement.

Le peuple s'aperçut de sa faute; il reconnut qu'on l'avait enivré de sa victoire pour la lui ravir plus sûrement; mais, comme toujours, il était trop tard. Entre lui et la démocratie, il rencontra un front de baïonnettes bourgeoises. La classe moyenne avait repris toutes les positions, tenait en mains l'argent, la force armée, l'administration, les influences; en un mot, la Révolution était livrée pieds et mains liés à ses plus dangereux ennemis.

On n'attendait plus qu'une circonstance pour commencer une croisade contre les républicains.

Cette occasion se présente le 15 mai. Une manifestation pacifique est transformée par les réacteurs en un complot contre la sûreté de l'État. A l'exercice du droit de pétition, si solennellement reconquis et proclamé par la Révolution de février, l'Assemblée nationale oppose une triple haie de soldats, des grilles fermées, et je ne sais quel aristocratique dédain envers la multitude.

A dater de ce jour, la persécution se déchaîne furieuse contre les républicains. La fameuse loi des suspects est dépassée par les ordres que distribue çà et là cette terreur bourgeoise. Il n'y a plus de sécurité pour les personnes. Une dictature affreuse pèse sur les écrivains et sur les orateurs populaires; la dictature du mandat d'amener. Les prisons regorgent; mais, la haine des contre-révolutionnaires n'est point assouvie.

La fureur bourgeoise remonte, remonte toujours, vers les mesures des plus mauvais jours de la monarchie. La magistrature, que soutient le flot de la réaction, atteint successivement tous les démocrates qui ont préparé la Révolution du 24 février. Il est vrai qu'il existe des compensations; on poursuit Louis Blanc, mais on ouvre les portes du cachot à Lucien de La Hode.

Les geôliers, les anciens espions de police, les anciens juges de Louis-Philippe, se trouvent ainsi former l'avant-garde du pouvoir exécutif qui, entraîné par les violences de la classe bourgeoise, ne s'appartient plus lui-même. C'est l'anarchie avec toutes ses colères et toute son impuissance.

Où est le pouvoir? L'Assemblée nationale se trouve composée d'éléments hétérogènes qui se neutralisent les uns par les autres; d'où résulte l'incapacité la plus flagrante, l'absence d'une initiative quelconque, la négation la plus absolue de tout. Les ministères sont remplis par des hommes du *National*, c'est-à-dire par d'anciens alliés de MM. Thiers et Odilon Barrot. Ces hommes n'ont d'ailleurs aucune idée du progrès démocratique. Ils ont fait de l'opposition à Louis-Philippe, comme le vieux libéralisme en faisait à Charles X. Les cinq membres du pouvoir exécutif sont déjà en suspicion auprès de la classe bourgeoise, qui ne les trouve plus assez bornés. Ils se sont d'ailleurs mis par leurs faiblesses, par leurs lâches concessions, sous la dépendance de la magistrature qui les intimide et de la garde bourgeoise qui les tient. Dans cette situation que voulez-vous que devienne la République? Si le peuple ne la sauve, elle périra.

On ne fait pas une République sans républicains. Les hommes qu'on torture maintenant au donjon de Vincennes sont les seuls qui aient donné des preuves de dévouement à la cause du peuple, les seuls qui aient souffert pour elle. Nous ne dirons rien de notre frère et ami Sobrier dont le grand cœur est connu. Blanqui, Raspail, Barbès, sous chacun de ces noms il y a l'aurole démocratique du martyr. Quand on arrête de tels citoyens au nom de la République, on commet un faux. Non, la République ne porte pas ses mains sur ses vrais défenseurs, sur ceux qu'elle a connus depuis seize ans dans les cachots; la République n'est ni une ingrate, ni une marâtre: ce qui poursuit ces hommes, c'est la monarchie déguisée sous les couleurs républicaines.

Que le peuple aise. La conspiration contre la démocratie est évidente. La classe ouvrière entend-elle se contenter de signes et de balivernes? veut-elle jouer à la République? Alors nous n'avons plus rien à lui dire. Qu'elle danse autour de l'arbre de la liberté comme autour d'un mât de cocagne, qu'elle porte même le bonnet rouge, si elle ne craint pas trop les coups de fouet de la police ni les coups de crosse de la bourgeoisie, qu'elle s'entre-salue du nom de *citoyen*, c'est son affaire; mais nous lui prédisons qu'alors tout est fini pour elle: quinze siècles de servitude l'attendent encore. La République est un principe, un ensemble d'institutions: ce principe est-il reconnu? ces institutions, les avez-vous? — Non. — Que faites-vous donc alors depuis trois mois?

Nous ne vous engageons pas au soulèvement; mais, entre l'insurrection et l'état d'indifférence où vous êtes, il y a un abîme, et c'est l'abîme que nous craignons. Sans vous emparer de la force armée, surveillez-la. Vous avez remis les canons chargés aux mains de vos irrécconciliables ennemis, tant pis pour vous: puisque vous n'avez pas manié le boulet, vous le traînez!

En s'abstenant de prendre part à l'exercice de ses droits, le peuple a commis une faute grave; mais la bourgeoisie, infatuée de ce qu'elle nomme sa victoire, court, par l'exa-

gération de la terreur, vers une perte inévitable. Il n'y a pas de République quand la liberté individuelle n'est pas garantie, quand le domicile est journellement violé, quand, sous prétexte d'instruire une affaire criminelle, on jette dans les prisons tous les citoyens qu'on n'aime pas; il n'y a même plus de société possible avec un tel état de confusion et de violence. Des citoyens ont été poursuivis dans ces derniers jours, sans autre motif que leur républicanisme avéré. Si être républicain sous la République est un crime d'État, nous ne sommes pas loin d'une restauration.

Cette restauration monarchique est à nos portes, n'en doutez pas; la bourgeoisie lui prête la main; l'Assemblée nationale la favorise par son silence et son inaction parlementaire. Au milieu de ces circonstances extrêmes, la classe ouvrière doit connaître son devoir; la République de février est placée sous la sauvegarde du peuple. Si le peuple n'y veille pas, la réaction épuisera ses conséquences, et derrière la réaction nous savons tous qu'il y a la régence.

#### Où allons-nous?

Les noms ne sont pas les choses, et on nous le prouve bien. Nous sommes de nom en République, et de fait nous rentrons par toutes les voies dans le système de la royauté déchue. Rien ne change que les hommes, et encore est-ce trop dire, rien de changé que quelques hommes. Au milieu de conspirations flagrantes, on ne s'inquiète que des républicains, on les chasse des clubs que l'on ne tardera pas à fermer, on les traque dans la rue, on en encombre les prisons; il n'existe plus de police politique que contre eux, et à la tête de cette police on place, qui? les anciens assommeurs, les lâches qui se ruèrent il y a trois mois sur la foule inoffensive, et à qui des gardes municipaux que nous pourrions nommer, arrachaient, rue Saint-Honoré, un malheureux vieillard, qui périssait sans eux. Bientôt viendront des lois, que déjà l'on annonce, des lois de peur et de réaction sur l'affichage, sur les crieurs, sur les attroupements, mot vague qui se prête à tout ce qu'on veut en fait de répression et de compression. Rentrez chez vous, et fermez votre porte; ne troublez pas le sommeil de ces grands citoyens qui se sont dévoués si généreusement à la fatigue de vous gouverner, et dont les actes éclatants élèvent chaque jour si haut la gloire de la France républicaine.

Dérision amère! Les peuples nous regardaient avec espérance, les opprimés nous tendaient les mains; on entendait de toutes parts dans le monde des voix qui nous appelaient. Vains désirs, vaines prières; cette fois encore nous nous sommes tournés du côté des rois. Leurs maximes, les maximes honteuses dont nous avons rougi pendant dix-sept ans, sont redevenues la règle de notre politique au dehors, politique insensée, qui, en nous séparant des peuples, nous laisse seuls contre nos ennemis; nous livre, sans alliés, aux attaques qu'ils préparent contre nous.

Où allons-nous? où nous conduira cette politique à contre-sens, aveugle sur les faits et leurs conséquences, dure, froide, indifférente à ce qui touche les peuples, cette politique humble et courbée, engagée chaque jour davantage en des voies tortueuses qui aboutissent au pied de tous les trônes?

Déjà pour elle il ne s'agit plus des nations, mais des souverains. Il plaît à celui de Naples d'abandonner sa capitale aux fureurs d'une soldatesque effrénée. Un cri d'horreur s'élève en Europe. Interpellé devant l'Assemblée nationale, le ministre répond que le roi de Naples lui inspire peu de sympathie, mais qu'enfin il est maître chez lui, et que la France n'a pas le droit d'intervenir dans les affaires intérieures des autres nations.

Ainsi le ministre a peu de sympathie pour les massacres, le pillage, l'incendie; mais l'incendie, le pillage, les massacres, affaires d'intérieur: *chacun chez soi, chacun pour soi*. Et ce serait là, grand Dieu, la politique de la France! Et c'est pour cela qu'elle aurait chez elle brisé la tyrannie! Non, non; que le monde le sache, la France désavoue avec indignation ces lâches maximes. Elle proteste de toute son âme, maîtresse enfin d'elle-même, elle protestera de son sang contre cette profanation sacrilège de son nom.

LAMENNAIS.

Les cabanons de Vincennes.

A la suite de l'échauffourée du 15 mai, des citoyens, poussés par la curiosité ou portés par la foule, étaient entrés dans les salles de l'Hôtel-de-Ville; cet hôtel fut envahi bientôt après par la garde bourgeoise, une razzia fut exécutée, elle prit toutes les personnes qui tombèrent sous sa main. De même qu'à la prise d'assaut de la maison Sobrier, les gardes bourgeois déployèrent une brutalité sans égale : ainsi, dans le trajet que leurs prisonniers eurent à parcourir de la salle Saint-Jean au corps de garde de l'Hôtel, obligés de traverser les rangs des gardes bourgeois, ils furent assaillis par eux de coups de crosse; nous avons vu un de ces citoyens dont le chapeau avait été entièrement écrasé. Nous tenons de lui ces détails.

Pendant qu'ils étaient au corps de garde, arriva un capitaine de la garde bourgeoise qui s'écria : QUE L'ON TUE le premier qui bouge ! Ce misérable, indigné de porter des épaulettes, que l'on croit être un fonctionnaire de Louis-Philippe, s'imaginait probablement, dans sa fureur, que son ancien maître était aux Tuileries. Cet homme aurait dû cependant se rappeler que, le 24 février, le peuple après sa victoire avait oublié, lui et les siens, dans sa magnanimité, ou plutôt dans son mépris.

Les prisonniers, toute la nuit, furent en butte aux menaces et aux mauvais traitements. Par intervalles, le bruit des armes, le frottement des baïonnettes étaient dominés par les cris des chacals de la réaction qui, le sang à l'œil, venaient flairer leurs victimes à travers les grilles.

Au point du jour, ces malheureux furent délivrés de ces tortures, mais de nouvelles les attendaient : on les entassa dans des voitures entourées de dragons, qui les escortèrent jusqu'à Vincennes. Plusieurs fois, le long de la route, il furent couchés en joue par les postes des gardes bourgeoises, et ce fut à l'attitude énergique des dragons qu'ils durent de n'être pas massacrés par ces hommes féroces, qui faisaient entendre des cris de mort sur leur passage. Les victimes arrivées à Vincennes étaient au nombre de près de quatre cents, quarante-trois d'entre elles furent poussées dans un véritable cachot; il n'y avait ni fenêtre, ni soupirail. On fut obligé, de jour, de leur apporter de la lumière. L'air venant à manquer dans un aussi petit espace, trois d'entre eux s'évanouirent. Vers dix heures, on leur apporta quelques morceaux de pain. A l'approche de la nuit, séparés par groupes, ils furent jetés dans des cabanons à peine éclairés, étroits et humides; cette nuit, ils la passèrent sur les dalles. Le lendemain, on leur donna un seul matelas pour deux, sans aucune couverture; dans un coin, les geôliers avaient placé un baquet découvert dans lequel les prisonniers étaient obligés de faire leurs ordures, ainsi rien ne manquait à ces tortures du moyen âge : le froid, la faim, le manque d'air, le défaut de lumière, et par-dessus tout des miasmes empoisonnés ! Quatre mortelles journées se passèrent ainsi, lorsque enfin arriva le procureur du roi de la République; après un court interrogatoire, tous ces grands criminels, que les gardes bourgeois voulaient fusiller, furent mis en liberté.

Pendant que tout ceci se passait au nom sacré de la République, on se demande avec effroi qu'étaient devenus les membres du pouvoir exécutif ! Comment, vous hommes venus au pouvoir à la suite des barricades, vous souffrez et vous avez souffert que la liberté individuelle fût violée d'une manière plus arbitraire que sous le roi votre prédécesseur ? Vous avez souffert, ou ordonné peut-être, que des citoyens français, arrêtés comme de simples curieux dans votre razzia bourgeoise, fussent jetés dans des cachots et traités comme des assassins ? Cessez désormais dans vos discours de venir nous parler de LA FRATERNITÉ ! Ce mot ne vous appartient plus ; il n'appartient qu'à la devise trinitaire de la République. Allez, messieurs, l'occasion est belle, la marée de la réaction monte : laissez emporter par elle votre barque; mais rappelez-vous que les flots sont changeants, et que du haut de la colonne de la Bastille on aperçoit le donjon de Vincennes.

M. Louis Blanc a fait distribuer aujourd'hui à l'Assemblée nationale la brochure suivante :

À L'OPINION PUBLIQUE,

LE CITOYEN LOUIS BLANC,

Journal du 15 mai.

(Ce récit était sous presse lorsqu'une demande en autorisation de poursuite a été portée contre moi devant l'Assemblée, demande à laquelle j'étais bien loin de m'attendre, et dont je n'avais pas même été prévenu. Je n'ai rien à changer à mon récit.)

L'exercice du pouvoir appelle toujours une expiation, et cette expiation est en général d'autant plus amère que le dévouement apporté aux choses publiques a été plus absolu. Aussi ne me suis-je ni étonné ni ému outre mesure des basses calomnies dirigées contre moi tant que je suis resté au poste difficile et périlleux où la révolution m'avait poussé.

Peut-être étais-je en droit d'espérer qu'une fois hors des affaires je serais jugé avec moins d'empressement et d'iniquité. Mais la haine que l'on s'attire en voulant le bien ne se laisse pas si vite ! On a fait aux idées que je sers l'honneur ou l'injure de les croire assez redoutables pour qu'on fût autorisé à les combattre par cette longue conspiration du mensonge, un des opprobres de ce temps-ci. Calomnier lâchement, c'était peu : on est descendu jusqu'à la dénonciation. Après la funeste journée du 15 mai, il s'est trouvé des hommes de lettres pour le métier de délateur, et je me suis vu accusé de complicité dans un attentat qu'au prix de mon sang j'aurais voulu avoir puissance d'empêcher.

Ce que je dis maintenant, je l'aurais pu dire plus tôt, et j'y avais intérêt, sans nul doute; mais au milieu du déchaînement de l'opinion, répondre eût ressemblé à de la faiblesse. Or, je ne voulais pas donner à mes ennemis cette joie de m'avoir, à force d'impostures, réduit à un semblant de justification.

Aujourd'hui je me trouve avoir gardé assez longtemps le silence qui convient à la dignité. Je prendrai donc la parole à mon tour : je le dois aux électeurs qui m'ont honoré de leurs suffrages, à mes collègues de l'Assemblée, à mes amis, à la vérité; je le dois à la cause que j'ai toujours défendue, et que je ne cesserai de défendre avec une fermeté qu'aucune injure, aucune menace, aucune violence n'ébranlera.

Je commence d'abord par déclarer, et cela uniquement pour mettre au jour l'audace de certains mensonges, que je n'ai jamais eu aucun rapport, soit direct, soit indirect, avec les citoyens Blanqui, Raspail et Huber. Les deux premiers, je ne les ai aperçus qu'une fois dans ma vie, il y a quelques années; le troisième, je ne l'ai jamais vu. Personnellement, je ne connais aucun d'eux.

Ainsi que plusieurs de mes collègues de l'ancien gouvernement provisoire, je m'étais trouvé quelquefois avec le citoyen Sobrier avant la réunion de l'Assemblée nationale. Depuis, nous sommes restés complètement étrangers l'un à l'autre.

Pour ce qui est d'Albert et de Barbès, j'aurais honte de moi-même si, les sachant prisonniers et malheureux, j'hésitais à dire tout haut que je suis leur ami.

Voici les faits qui me concernent dans les événements du 15 mai :

Le 14, de vagues rumeurs m'avaient apporté, comme à tout le monde la nouvelle qu'un grand nombre de citoyens se proposaient d'aller présenter le lendemain à l'Assemblée nationale une pétition en faveur de la Pologne. Là se bornaient les *on dit*. Moi, du moins, je n'entendis pas parler d'autre chose; du projet monstrueux d'envahir l'Assemblée, de la déclarer dissoute, pas un mot. Mais quoi ! Quelle que pût être, à son origine, la démonstration annoncée, ne risquait-elle pas, dans l'état de fermentation où étaient les esprits, d'ouvrir carrière à des tentatives anarchiques et de fournir plus tard à l'esprit de réaction des armes dangereuses ? Voilà ce qu'on n'avait que trop sujet de craindre, surtout après la journée du 16 avril. Voilà ce que je craignais, pour mon compte, et je puis dire que l'opinion d'Albert était conforme à la mienne.

Ayant rencontré Barbès, je lui fis part de mes appréhensions, qu'il partageait sans réserve. Il s'en expliqua même avec beaucoup d'énergie. Dans une manifestation dont le caractère pouvait être, ou perverti par les uns, ou calomnié par les autres, Barbès voyait un péril et pressentait un malheur. Il me quitta, bien résolu à détourner de la manifestation tous ceux de ses amis qu'il lui serait possible de joindre.

Ainsi donc, que Barbès et Albert aient été d'un complot quelconque, c'est ce que mes relations avec eux m'autorisent à déclarer impossible. Plus encore que mon amitié, ma conscience leur devait ce témoignage.

Le 15 mai, je pris, à l'heure accoutumée, le chemin de l'Assemblée nationale. Des libellistes n'ont pas rougi d'imprimer que, le matin de ce jour néfaste, j'étais descendu au café Tortoni et que je m'y étais concerté avec Blanqui, Barbès, et d'autres chefs : odieuse imposture que je flétris en passant.

A l'Assemblée, je m'étais assis, pour mieux entendre, sur les bancs de la droite, dans le voisinage de la tribune, lorsque tout à coup un mugissement lointain annonça l'arrivée de la foule. Plusieurs représentants du peuple entrèrent précipitamment; on cria : En place ! Je montai alors aux bancs les plus élevés de l'extrême gauche, où je siége. Le bruit se rapprochait. Les tribunes du fond se remplirent d'hommes du peuple qui portaient des étendards. Peu de temps après, les portes ayant été enfoncées par la foule, et ceux des tribunes se laissant glisser le long des galeries dans la salle, l'enceinte se trouva complètement et de toutes parts envahie. Mille clameurs diverses et confuses, se croisaient en l'air. Le tumulte devint horrible. Au milieu de ce désordre, il m'était commandé de garder la même attitude que mes collègues. Je restai donc, comme eux, à ma place, comme eux spectateur consterné, mais impuissant, de l'invasion d'un sanctuaire que le triomphe du suffrage universel aurait dû rendre à jamais inviolable, aussi inviolable que la souve-

raineté du peuple. Mais bientôt, et les témoins ne manquent pas qui pourraient certifier au besoin la parfaite exactitude de ces détails, je vis se succéder auprès de moi huissiers de la chambre et garçons de salle, qui tous venaient m'avertir qu'une foule immense se pressait dans la cour donnant sur la rue de Bourgogne; que cette foule me demandait à grands cris, et que, si je ne paraissais pas, elle menaçait de grossir violemment le flot qui déjà inondait la salle. Que faire ? Ne devais-je pas me tenir à mon poste, au sein de l'Assemblée dont je faisais partie ? Et, d'un autre côté, m'abstenir quand on réclamait ma présence comme un moyen de calmer l'agitation, n'était-ce pas encourir une grave responsabilité ? Je me refusai quelque temps aux instances qui m'étaient faites; mais comme elles devenaient de plus en plus pressantes, je pris le parti de me rendre aux ordres de l'Assemblée. Je monte donc au bureau de la présidence, et m'adressant au citoyen Buchez, déjà prévenu de ce qui se passait par un huissier de la Chambre, je lui demande si, dans le cas où l'on croirait utile que je parle au peuple, je suis autorisé à le faire par l'Assemblée dont je suis membre, et dont je ne veux en rien me séparer. Le citoyen Buchez me fit observer que, dans un moment où sa voix se perdait complètement dans le tumulte, il lui était impossible de consulter la Chambre. « Alors, répliquai-je, au nom de l'Assemblée et en votre qualité de président, m'autorisez-vous à intervenir ? » Il me répondit d'une manière affirmative, en présence d'un des vice-présidents, le citoyen Corbon. Ce ne fut donc que dans l'intérêt de l'ordre et après en avoir obtenu l'autorisation officielle, que je m'adressai à la foule. Debout sur le bureau des secrétaires, je demandai un moment de silence qui me fut accordé et j'en profitai, le *Motivator* en fait foi, pour inviter le peuple au calme, à la modération, au respect de sa propre souveraineté, personnifiée en effet dans une Assemblée issue du suffrage universel.

Cependant le tumulte continuait dans la salle et l'agitation du dehors devenait à chaque instant plus vive. Je fus entouré de nouveau des sollicitations les plus inquiètes. Fort de l'assentiment du président de l'Assemblée, j'allai à une des fenêtres de la cour qui conduit à la place de Bourgogne; je montai sur le rebord de la fenêtre, où Albert et Barbès parurent, et je fis à la multitude entassée dans la cour le langage qui me parut le plus propre à l'apaiser. Je lui dis en substance qu'on ne pouvait nier la légitimité des vœux portant sur une plus équitable répartition des fruits du travail, sur l'extinction graduelle de la misère; mais que les intérêts sacrés des travailleurs, on pouvait en être certain, ne seraient pas abandonnés par l'Assemblée; que l'éternel honneur de la République serait précisément d'avoir travaillé sans relâche à réaliser le droit de tous au bonheur; que, s'il y avait folie à élever trop haut sur ce point le niveau de son espérance, c'était là du moins une de ces folies sublimes auxquelles on était bien pardonnable de consacrer sa vie; que, du reste, c'était un spectacle très touchant et très noble que celui d'un peuple sortant de la préoccupation de ses propres douleurs pour s'occuper des souffrances d'un peuple ami; que là se reconnaissait le génie essentiellement généreux et cosmopolite de la France; mais que plus les sentiments du peuple étaient dignes de respect, plus il convenait d'en présenter l'expression d'une manière légale, régulière, et je terminai en conjurant la foule de laisser à l'Assemblée nationale toute la liberté de ses délibérations.

(La suite à demain).

Les corporations d'ouvriers, les clubs démocratiques, les gardes mobile et républicain ont arrêté une liste de candidats qui est recommandée à tous les sincères amis de la démocratie sociale. — Nous donnons cette liste, et en regard la nôtre. Un seul nom diffère; la *Commune de Paris* ne devait pas l'enlever.

LISTE DE La Commune de Paris.	LISTE Des Corporations, des Clubs, etc.
Sobrier.	Caussidière.
Caussidière.	Pierre Leroux.
Pierre Leroux.	Proud'hon.
Proud'hon.	Kersausie.
Kersausie.	Thoré.
Thoré.	Cabet.
Ch. Lagrange.	Ch. Lagrange.
Raspail.	Raspail.
Adam, cambreur.	Adam, cambreur.
Mallarmet, monteur en bronze.	Mallarmet, monteur en bronze.
Savary, cordonnier.	Savary, cordonnier.

Donjon de Vincennes, 1<sup>er</sup> juin.

Citoyen président,  
 A chacun la responsabilité de ses actes et de ses paroles.  
 On accuse Louis Blanc d'avoir dit dans la séance du 15 mai : « Je vous félicite d'avoir reconquis aujourd'hui, par votre courage, le droit de pétition. Ce droit, désormais, ne pourra plus être contesté. »  
 Ce n'est pas le citoyen Louis Blanc qui a prononcé ces paroles ; c'est moi, ainsi que le rapporte le *Moniteur*.  
 La présente n'étant pas à autre fin, je vous prie, citoyen président, ainsi que mes collègues, de recevoir l'expression de mes sentiments fraternels.  
 Signé BARRÈS.

Nous apprenons que l'on a contraint les gardes nationaux mobiles à voter instantanément et sur des listes qui leur ont été données. Pourquoi cette précipitation ? Ne veut-on pas permettre aux citoyens de faire usage de leur discernement, d'aller aux informations ?

Et d'ailleurs, pourquoi l'armée vote-t-elle plutôt que le peuple ? Le décret du gouvernement de la République n'a établi aucune distinction. Nous protestons de toutes nos forces contre ces anomalies.

Serons-nous donc toujours la dupe des intrigues ? Quels sont les hommes intéressés à fausser tous les principes et à faire germer la réaction dans les sources les plus pures du droit social ?

**Correspondance.**

A M. DUPIN aîné, procureur général du roi et de la République, conseiller intime de S. M. Louis-Philippe et représentant du peuple, avocat de la régence et membre du comité de constitution démocratique, etc.

Citoyen (pardonnez-moi de vous appeler ainsi),  
 Je ne puis me défendre de vous féliciter sur la place que vous venez de faire obtenir à votre excellent frère, le citoyen Charles Dupin, dans le conseil de l'amirauté. C'est à la fois une preuve de votre influence et de votre bon cœur. Vous pratiquez magnifiquement votre fameuse maxime : Chacun pour soi — et pour les siens : c'est sous-entendu. Monsieur votre frère, ancien pair de France, méritait bien, d'ailleurs, d'être employé par la République. C'est un si adroit calculateur. Combien cela lui fait-il de places, s'il vous plaît.

Puisque Monsieur votre frère veut bien mettre son génie au service de la Révolution, demandez-lui donc combien il y a de prolétaires en France, combien de mendiants, combien de meurt-de-faim ; et combien il faut de travailleurs agricoles ou industriels, hommes et vieillards, femmes et enfants, pour produire cent mille livres de rentes, consommées par un seul riche. Voilà qui est digne de ses profonds calculs, et il est de force à prouver que c'est ce riche oisif qui nourrit les travailleurs.

Un OUVRIER.

**Actes officiels.**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — Liberté, Égalité, Fraternité.  
 AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

COMMISSION DU POUVOIR EXÉCUTIF.

La commission du pouvoir exécutif,  
 Vu le rapport qui lui a été fait par le ministre de l'instruction publique et des cultes,

Arrête :

Les bibliothèques de l'ancienne liste civile, savoir :  
 La bibliothèque du Louvre, celles des Tuileries, — de Fontainebleau, — de Compiègne, — de Versailles, — de Trianon, — de Saint-Cloud, — de Meudon, — de l'Élysée, — du Palais-National, — et du château de Pau, sont rattachées au département de l'instruction publique et des cultes.

Les archives dites de la couronne rentreront également dans les services du même département.

Fait à Paris, le 30 mai 1848.

Les membres de la commission du pouvoir exécutif,  
 ARAGO, LAMARTINE, MARIE, LEDRU-ROLLIN,  
 GARNIER-PAGÈS.

Le secrétaire, PAGNERRE.

Le ministre de l'instruction publique,  
 CARNOT.

**Clubs de Paris.**

**Club pacifique des Droits de l'Homme.**

Séance du 1<sup>er</sup> juin 1848.

Un membre vient déclarer à la tribune qu'il se colporte dans Paris une liste de candidats qui est éminemment contre-révolutionnaire, puisque l'un des noms portés sur cette liste est un nom qu'un décret émanant de l'Assemblée nationale vient de proscrire comme appartenant à la famille de l'ex-roi. Il engage donc tous les citoyens à surveiller cet esprit contre-révolutionnaire, et il compte bien que l'autorité fera son devoir en cette circonstance.

Voici, au reste, des faits :

Le citoyen qui fait colporter ces listes se nomme Tringues, lieutenant de la garde nationale, rue du Bouloi, 23 ; ce citoyen possède une fabrique d'huile de pieds de bœuf à Grenelle. L'ex-aide-de-camp de l'ex-roi, le sieur Rumilly, est associé à cette fabrique. Le colporteur de ces listes est le citoyen Jambon, peintre-entrepreneur, sergent de la garde nationale.

Le citoyen Prévost, concierge, rue du Bouloi, 23, pourra au besoin attester ces faits. Pourront les attester également deux citoyens, l'un d'eux nommé Lemoine, le second, ouvrier tailleur, connu des citoyens Prévost et Lemoine.

Voici la copie textuelle de la liste :

- |                                    |                               |
|------------------------------------|-------------------------------|
| 1 <sup>o</sup> Thiers.             | 6 <sup>o</sup> H. Passy.      |
| 2 <sup>o</sup> Émile Girardin.     | 7 <sup>o</sup> A. Fould.      |
| 3 <sup>o</sup> François d'Orléans, | 8 <sup>o</sup> Changarnier.   |
| prince de Joinville.               | 9 <sup>o</sup> Gouchaux.      |
| 4 <sup>o</sup> Victor Hugo.        | 10 <sup>o</sup> Boissel.      |
| 5 <sup>o</sup> Moreau.             | 11 <sup>o</sup> D'Alton-Shée. |

Chacun est prié de faire une douzaine de ces bulletins et de les distribuer.

G. PELIN, président.

Le Club populaire de la Sorbonne dénonce à l'Assemblée nationale un attentat odieux et officiel commis contre la liberté de la presse :

La publication du *Journal des Sans-Culottes*, rédigé par le citoyen Constant Hilbeg, a été entravée par les mesures du parquet et de la police, sans qu'on ait daigné motiver un pareil arbitraire ; le rédacteur est menacé dans sa liberté, les crieurs ont été arrêtés et maltraités au nom de la République.

De ces faits inqualifiables les imprimeurs prennent prétexte pour refuser, les uns les livraisons payées, les autres l'impression de journal proscrit ; car les abus se donnent la main, et l'arbitraire du parquet autorise l'arbitraire de l'imprimeur.

Il est temps cependant que les entraves qui pèsent sur la pensée disparaissent devant le droit démocratique.

C'est pourquoi le Club de la Sorbonne proteste unanimement contre les faits qu'il signale, et demande qu'ils soient promptement et énergiquement réprimés.

Il demande en outre la suppression des brevets, abus monarchique qui subordonne le droit de l'écrivain au caprice de l'imprimeur.

Par cette double mesure seulement la liberté de la presse deviendra une vérité ; jusqu'alors elle n'est qu'une dérision.

Pour le Club populaire de la Sorbonne,

Le président : LANIER.

Les secrétaires : Emile VOLLET et Ch. THÉVENOT.

**Départements.**

Les départements commencent à être éclairés sur la capacité de l'Assemblée nationale. Voici ce que nous lisons dans le *Courrier d'Alsace* :

« Nous avons assisté à plusieurs séances de l'Assemblée et nous ne cachons pas nos impressions. C'est une réunion d'hommes qui en général savent à peine d'où ils viennent et beaucoup moins où ils veulent aller ; qui se connaissent juste assez pour concevoir des défiances les uns contre les autres, et qui, impatients de produire, se pressent et se heurtent tellement qu'ils n'arrivent à rien de sérieux. De là ces innombrables propositions toujours individuelles, souvent contradictoires et irréflechies ; de là ces impatiences, ces interruptions interminables et passionnées, ce bruit et cette confusion. On peut dire, à la vérité, que jusqu'aujourd'hui, à deux ou trois exceptions près, il n'y a que des orateurs médicaux qui aient abordé la tribune, et parmi ceux-ci il en est qui paraissent avoir pris l'engagement sous serment vis-à-vis de leurs commettants de parler tous les jours. C'est encore une conséquence de cet état moral pour ainsi dire provisoire qui règne dans l'Assemblée.

— Nous trouvons dans l'*Écho du Peuple*, journal des Deux-Sèvres :

LE DIVORCE. — Sous ce titre, le ministre de la justice vient de présenter à la constituante un projet de décret. En cherchant à faire revivre cette loi, nous ne pouvons croire que le gouvernement ait autre chose en vue que l'intention de détourner les esprits tendus vers les affaires publiques, en leur donnant un aliment qui touche aux intérêts les plus chers de la famille.

— On écrit de Compiègne, le 30 mai :

« On annonce la prochaine arrivée dans notre ville de quatre cents ouvriers des ateliers nationaux de Paris qu'on occuperait à la confection des chemins de hallage pour améliorer la navigation de nos rivières. Ces travaux ont une importance réelle. »

(L'Écho de l'Oise.)

**Nouvelles étrangères.**

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN. — A l'Assemblée de Francfort les tendances se dévoilent et les partis se tranchent de plus en plus.

La réaction touchait à son but, mais trop de précipitation l'a perdue, et les trois quarts des membres ont décidé qu'aucune constitution particulière ne pourrait être donnée à un état de la confédération contraire à la constitution générale.

C'est un premier pas de fait pour l'unité germanique, et qui nous donne tout à espérer.

CATALOGNE. — BARCELONNE, le 26 mai. Les cabecillas Estartus, Cartels, Marsal, Grau et Jubany continuent à parcourir la Catalogne en tout sens. Presque partout, ils se jouent des troupes de la reine, qui arrivent toujours une heure trop tard pour les atteindre. L'état de la province est loin d'être rassurant : l'opinion progressiste gagne chaque jour, et il ne serait nullement étonnant qu'un mouvement éclatât d'ici à quelque temps.

(Mémorial des Pyrénées.)

— Le fils de don Carlos, Ferdinand de Bourbon, général de brigade au service du roi de Sardaigne et attaché à l'armée sarde d'Italie, vient de donner sa démission, par suite du rétablissement des relations amicales entre les cours de Turin et de Madrid. Le prince se rend à Londres et demeurera avec son frère, le comte de Montemolin.

(Sentinelle des Pyrénées.)

— On nous écrit des frontières de Gallicie :

« Il se fait ici de grands rassemblements de troupes : chaque jour de nouveaux régiments arrivent : les corps d'armée s'organisent. On ne porte pas à moins de 120,000 hommes le nombre des troupes qui doivent couvrir nos frontières et être prêtes au premier signal à marcher en avant. »

**Faits divers.**

La commission du pouvoir exécutif se propose, à ce que l'on assure, de présenter sous quelques jours, à la sanction de l'Assemblée nationale, un décret portant création d'un ministère de la police générale.

On ne désigne pas encore le fonctionnaire auquel serait confié le soin important de constituer le ministère de la police générale, tâche difficile, où il y a surtout deux écueils à éviter, la tradition de despotisme de Fouché et de Rovigo, et les exemples de provocations et de vengeances réactionnaires de M. Decazes.

Pour le comité de rédaction, Avc. DECOU.

Paris, imprimerie de Cosson, rue du Four-Saint-Germain, 47.